

Le protocole d'accord concernant les PARM a été rejeté par les syndicats représentant 65% des personnels Mme Bachelot doit le renégocier !

Mardi 2 février, CGT, CFDT et SUD santé-sociaux ont rejeté l'ensemble des 6 volets du protocole. Ces trois syndicats représentent une grande majorité des personnels (65% des voix aux dernières élections FPH). Ce protocole est donc illégitime et devra être renégocié !



C'est un formidable encouragement pour les PARM qui vont entamer leur 7ème semaine de grève.

D'ores et déjà une journée nationale est prévue le 18 février avec des rassemblements devant tous les conseils régionaux (avec demande de rencontre avec les exécutifs régionaux).

Nous devons tenir bon : nos revendications légitimes ne sont pas uniquement catégorielles. Elles participent à un meilleur fonctionnement des centres de régulation des appels en renforçant le professionnalisme des équipes et en fidélisant les permanenciers en poste.

Le reclassement de tous les personnels en poste sans nouveau concours, la titularisation des contractuels ainsi que des perspectives de carrière revalorisées sont des gages de qualité et de sécurité dans un secteur stratégique dans le cadre de la permanence des soins à la population.

La Fédération SUD santé-sociaux réitère l'exigence de réouverture des négociations sur les bases des engagements pris en février 2009 et continuera à apporter son soutien aux PARM et aux formes d'actions qu'ils décideront, y compris la rétention des documents administratifs.

rappel : le préavis national de grève
déposé par SUD santé-sociaux à partir
du 28 décembre 2009
est toujours valable ; à utiliser sans
modération ni limitation

le 5 février 2010

